



Dans une clairière, du côté espagnol.



Aux alentours du Boulou.

**LES ÉPAVES LAISSÉES PAR L'ARMÉE GOUVERNEMENTALE ESPAGNOLE  
DE PART ET D'AUTRE DU PERTHUS**

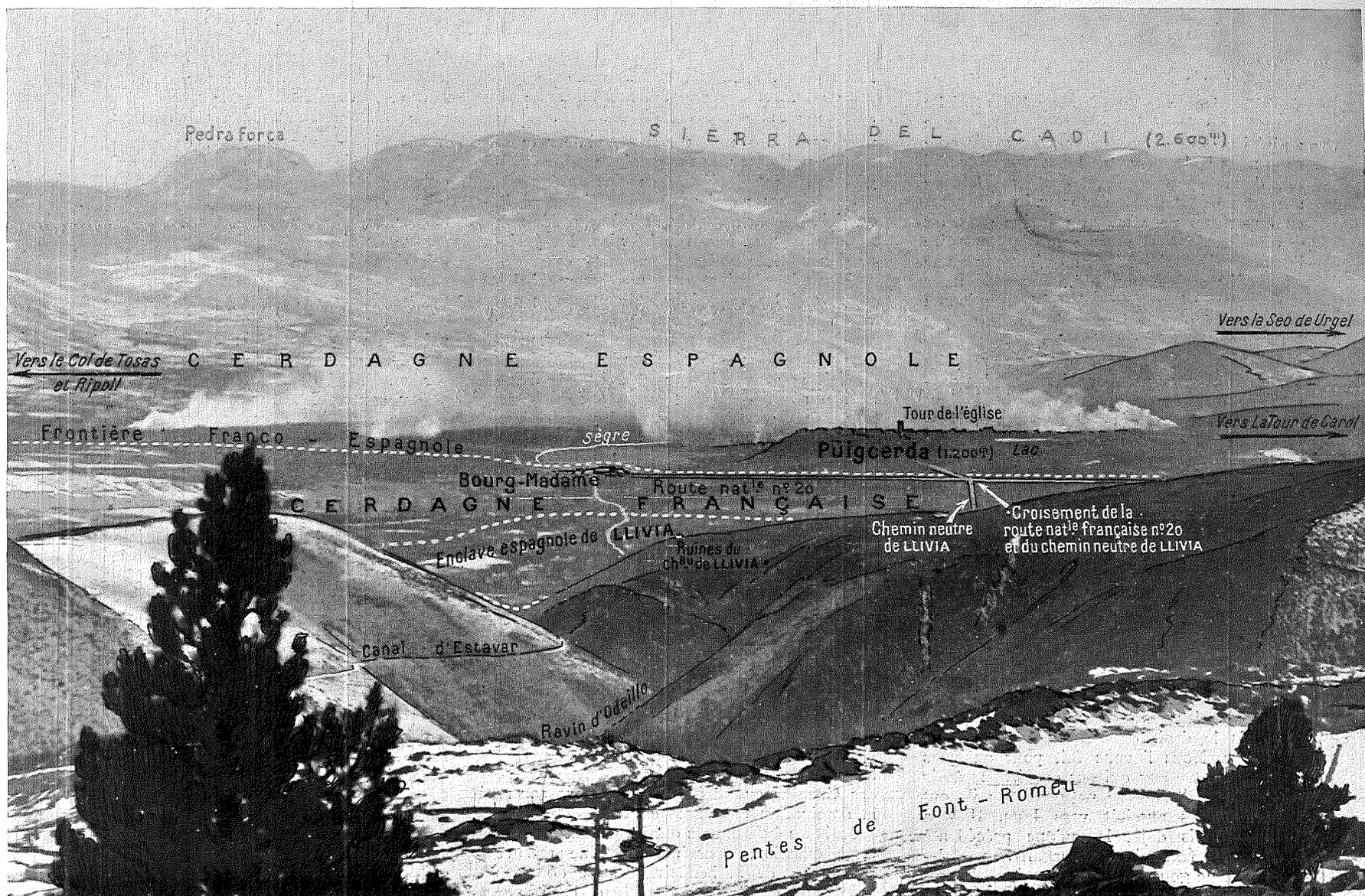
Photographies exclusives « L'illustration ».



Le port redevenu calme : à droite, des hydravions sont posés ;  
au centre, on aperçoit un navire couché sur le flanc.



La gare maritime, qui fut un des objectifs favoris des avions nationalistes.  
**DANS LE PORT DE BARCELONE, APRÈS L'ÉVACUATION DES TROUPES GOUVERNEMENTALES**  
Photographies « L'Illustration », prises par L. Deschamps.



Aspect de la vallée de la Cerdagne, le vendredi 10 février à 15 heures, après la fuite des dernières fractions de guérilleros.

On voit les fumées des explosions des dépôts de munitions et des nombreux foyers d'incendie qui venaient alors d'être allumés dans toute la Cerdagne espagnole et en particulier dans Puigcerda (à droite) avant l'arrivée des nationalistes, qui se produisit vers 15 h. 30.

Photographie avec documentation schématique et cartographique communiquée par M. Henri Allard.

## LES ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE ET LE DROIT INTERNATIONAL

Les derniers événements de la guerre d'Espagne ont créé sur le plan du droit international une situation singulièrement complexe et délicate, car elle est à peu près sans précédent dans l'histoire et les juristes eux-mêmes ne l'ont pas prévue. Sans doute peut-on lui trouver des analogies, mais elles ne sont qu'apparentes. Elles se réfèrent, en effet, à des cas de guerre nettement caractérisés, alors que — aux yeux du droit des gens — il n'y a pas de guerre en Espagne, puisqu'il n'y a pas de belligérants reconnus, mais seulement une guerre civile, autrement dit une révolte intérieure contre le gouvernement légal. Il tombe toutefois sous le sens que le mouvement du général Franco ne peut être considéré comme une révolte. Par l'ampleur qu'il a prise, par les moyens qu'il met en œuvre, par les fins qu'il poursuit, il tend à la substitution d'un nouveau gouvernement régulier à celui qui existait jusqu'ici. Ce gouvernement nouveau a d'ailleurs été reconnu d'ores et déjà comme légitime par plusieurs puissances étrangères. C'est là un cas que le droit international n'ignore pas. Il admet parfaitement, lorsque certaines conditions sont remplies, que la qualité de belligérants soit octroyée aux deux parties d'une guerre civile, et les devoirs des neutres se trouvent dès lors formulés avec précision par les règles communes de la belligérance. Il a souvent été question depuis près de deux ans de reconnaître au général Franco comme au gouvernement républicain espagnol cette qualité de belligérants. Pour des raisons diverses on ne

l'a pas fait. Or, la guerre civile d'Espagne est parvenue aujourd'hui à un tel point de développement qu'il est impossible de s'en tenir à son égard à la lettre du droit et que les initiatives que la France, par exemple, a été obligée de prendre constituent pratiquement une extension de principes.

Aussi bien, depuis le début de la guerre espagnole, le droit international a-t-il été sans cesse violé. Une de ses stipulations les plus impératives est celle-ci : « Toute tierce puissance en paix avec une nation indépendante est tenue de ne pas entraver les mesures que cette nation prend pour le rétablissement de sa tranquillité intérieure ; elle est astreinte à ne fournir aux insurgés ni armes, ni munitions, ni effets militaires, ni subsides. » L'Italie et l'Allemagne, qui étaient en paix avec l'Etat espagnol, n'en ont pas moins soutenu les « insurgés » en leur fournissant bien plus encore que des armes, des munitions ou des subsides.

En ce qui concerne la France, la situation où elle se trouve aujourd'hui est la suivante : 1° le président de la République espagnole, auprès duquel elle accréditait jusqu'ici un représentant diplomatique, s'est réfugié sur son territoire, ainsi que plusieurs membres du gouvernement ; 2° le président du Conseil espagnol, le docteur Negrin, après avoir, lui aussi, usé quelque temps de l'hospitalité française, est retourné dans son pays et il a installé à Madrid le siège de son gouvernement ; 3° une partie de l'armée régulière, pourchassée par ses adversaires, a également

franchi la frontière, en uniforme et avec ses armes, nous demandant asile.

Jamais pareille aventure ne s'était encore produite au cours d'une guerre civile. Le président Azana ne saurait être comparé à un souverain détrôné par une révolution et cherchant refuge à l'étranger, puisque le gouvernement dont il demeure en théorie le chef suprême continue à fonctionner, tant bien que mal, en Espagne même. On ne saurait donc invoquer le précédent du gouvernement belge, que la France avait accueilli au Havre pendant la grande guerre. D'ailleurs, il s'agissait d'une guerre internationale où la France n'était pas neutre et où elle avait la Belgique comme alliée. Il était donc tout naturel qu'elle hospitalisât sur son sol un gouvernement ami, momentanément chassé par l'invasion étrangère. Encore ne l'a-t-elle fait qu'en usant de la fiction de l'exterritorialité. Nous aurions pu nous comporter de la même façon vis-à-vis du gouvernement espagnol en lui assignant une résidence où il aurait établi ses services et qui eût bénéficié du privilège de l'exterritorialité. Mais il suffit d'énoncer cette hypothèse pour faire apparaître les incalculables conséquences qui en auraient découlé. C'eût été une forme d'intervention dont l'Italie aurait probablement fait un *casus belli* et qui aurait déclenché une guerre internationale. La question ne s'est même pas posée, car dès le premier moment elle a été tranchée politiquement. Le gouvernement français a fait connaître sans équivoque aux dirigeants espagnols que s'il

consentait à les accueillir, c'était à titre de fugitifs dépourvus de toute qualité officielle et qu'il ne les laisserait pas exercer une activité politique quelconque, ni organiser de chez nous la lutte contre les nationalistes, si elle devait se poursuivre. Cette attitude de sagesse ne peut être qu'approuvée. Elle n'est en opposition avec aucun principe du droit des gens, dont elle respecte au contraire l'esprit, même si elle n'en exécute pas une stipulation stricte, qui n'est formulée nulle part, puisque le cas tout à fait exceptionnel qui joue ici n'avait jamais été envisagé par les conventions internationales.

Le reflux de l'armée catalane rappelle par ses circonstances extérieures la dramatique odyssée de l'armée Bourbaki, dont 92.000 hommes, coupés de leur retraite, pénétrèrent en Suisse le 1<sup>er</sup> février 1871. Ils furent désarmés et internés, selon le droit des gens. Mais les miliciens catalans, bien que soldats réguliers, ne sont pas juridiquement des combattants. Rien n'obligeait à leur appliquer le même traitement. Le parti le plus simple et certainement le plus avantageux pour nous si nous avons suivi notre intérêt égoïste eût été de leur fermer notre frontière et de les refouler, ce qui nous aurait évité de lourdes charges et les possibilités de complications ultérieures toujours à craindre. Nous avons cédé en les accueillant à des considérations d'humanité dont nul ne saurait nous faire grief. Nous aurions toutefois le droit de leur laisser regagner leur pays. Nous l'avons fait pour quelques milliers d'entre eux qui ont exprimé le désir de rejoindre l'Espagne nationaliste : ils ont été acheminés aussitôt vers Irun. Il y a quelques mois déjà, lorsqu'une précédente poussée des franquistes menaçait d'encercler l'armée gouvernementale qui combattait dans la zone montagneuse proche de la France, des détachements entiers étaient passés chez nous. Nous les avons rapatriés soit vers Barcelone, soit vers Burgos, selon leur choix. Cette fois, pour le gros de l'armée républicaine nous avons agi autrement. Les miliciens, aussitôt désarmés, ont été internés dans des camps de concentration, et on ne peut les renvoyer par voie de mer dans la zone sud. Nous nous sommes donc comportés vis-à-vis d'eux comme s'ils étaient des belligé-

rants dans une guerre internationale. Notre conduite nous a été dictée par un souci de neutralité absolue entre les deux camps. Il n'en reste pas moins que cet internement semble préjuger une reconnaissance de belligérance, sinon *de jure*, du moins *de facto*.

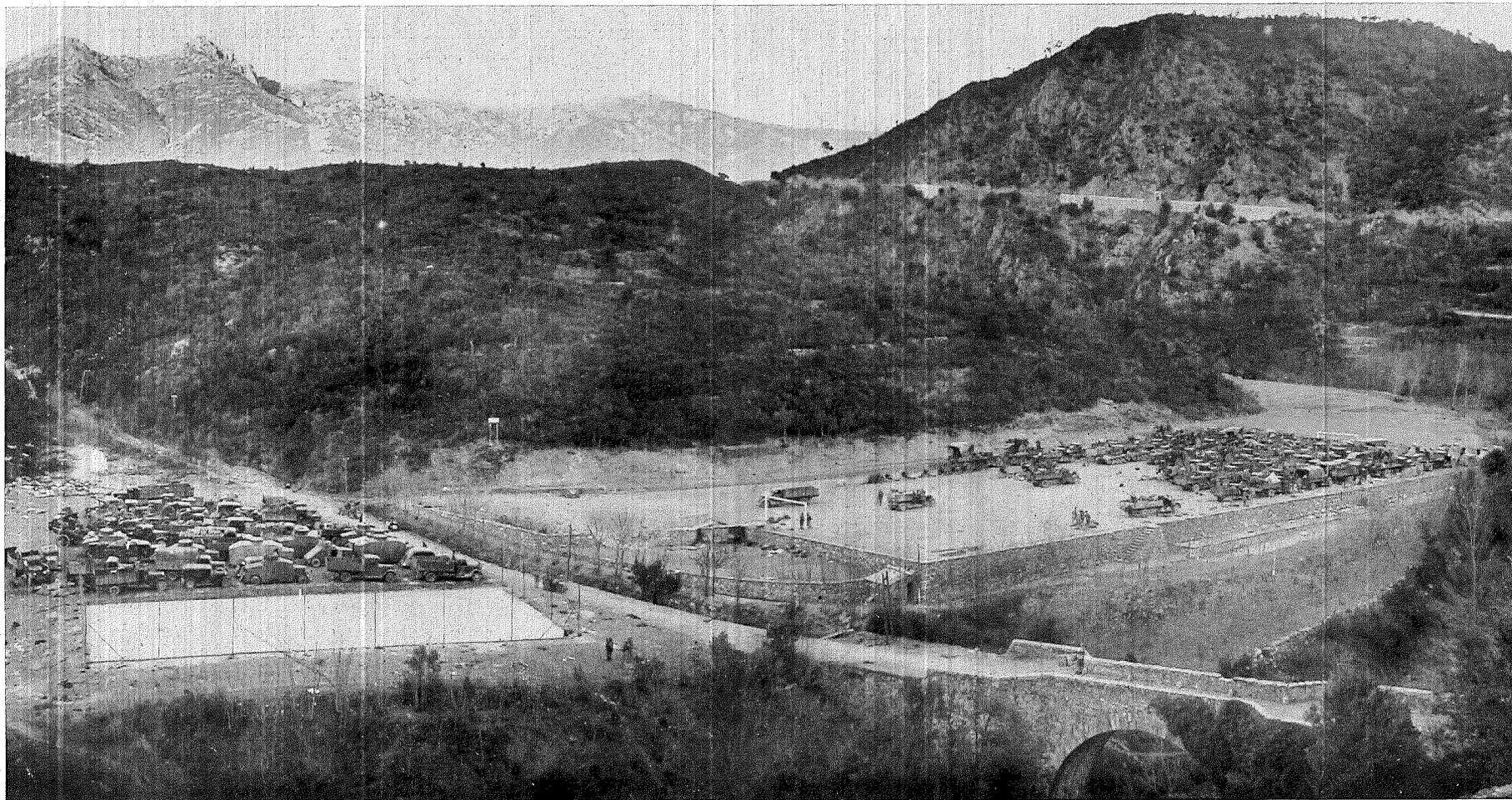
Les choses auraient été simplifiées si la qualité de belligérants avait été accordée aux nationalistes et aux républicains. La jurisprudence internationale admet que des « insurgés » soient reconnus comme belligérants si les conditions suivantes se trouvent observées : 1<sup>o</sup> possession effective d'une partie du territoire national ; 2<sup>o</sup> organisation correcte du territoire sur lequel s'exerce en fait la souveraineté ; 3<sup>o</sup> existence d'une armée régulière effectuant, conformément aux lois du droit des gens, les opérations décidées par les autorités ; 4<sup>o</sup> proclamation d'un principe de droit public comme motif justificatif de la lutte entreprise. Toutes ces conditions sont amplement remplies par les nationalistes. Malgré cela, le comité de Londres s'est toujours refusé jusqu'ici à une reconnaissance de belligérance, qui aurait eu pour effet d'assimiler la guerre civile d'Espagne à une guerre internationale. Nous continuons à vivre sur une équivoque. Il devient de plus en plus difficile de la maintenir pratiquement. Les précédents sont d'ailleurs en contradiction avec l'attitude des puissances dans le conflit espagnol : lors de la guerre de Sécession, en 1861, la France et l'Angleterre avaient reconnu aux confédérés des Etats-Unis le caractère de belligérants et les Etats-Unis avaient agi de même à l'égard des Cubains quand ils se révoltèrent contre la domination espagnole en 1898.

Mais les événements ont largement dépassé cette question, dans une certaine mesure accessoire, de la belligérance. Ce dont les puissances comme l'Angleterre et la France se préoccupent à l'heure actuelle, c'est de la reconnaissance du gouvernement de Burgos sur le plan diplomatique. Il serait assez singulier que nous ayons un ambassadeur à Burgos tout en maintenant dans ses fonctions M. Jules Henry, qui était notre ambassadeur à Barcelone. On ne peut logiquement reconnaître à la fois deux gouvernements se faisant la guerre dans le cadre d'un même Etat. Mais peut-on dire que l'ancien gouver-

nement de Barcelone, qui était jusqu'à présent le gouvernement légal, existe encore ? Le docteur Negrin a eu beau se transporter à Madrid, il n'y est plus en conformité avec la règle constitutionnelle, qui exige la présence effective d'un président de la République ou, à son défaut, du président des Cortès, qui le remplace. Or, M. Azana se trouve en France, en simple particulier, de même que le président des Cortès, M. Martinez Barrio. Ils se sont ainsi effacés de l'arène politique et sont incapables de remplir désormais les devoirs de leur charge. Du point de vue strictement constitutionnel, le gouvernement Negrin semble bien avoir perdu sa légalité.

Par contre, le gouvernement du général Franco remplit toutes les conditions d'un gouvernement de fait. Il fait régner l'ordre sur toute l'étendue du territoire qu'il contrôle — les quatre cinquièmes de l'Espagne — et son autorité effective ne saurait être mise en doute. La reconnaissance officielle d'un gouvernement de fait est parfaitement régulière. Elle n'implique en rien de la part des puissances qui y procèdent une légitimation de ce gouvernement, mais elle exprime simplement leur volonté d'entretenir avec lui des relations nécessaires d'ordre pratique. Autrement dit, c'est aux Espagnols qu'il appartiendra, en dernière analyse, de dire, par voie de plébiscite, d'élections législatives ou par tout autre moyen, s'ils considèrent que le général Franco est le chef légitime de leur Etat. Si ces formalités ne sont pas observées, il suffira de la subordination pratique du pays au nouveau régime pour que celui-ci, après un certain temps écoulé, puisse se targuer de légitimité. C'est ce qui s'est passé bien des fois pour les Républiques sud-américaines, fertiles en révolutions. Au Pérou, en particulier, entre les années 1839 et 1886, il n'y a pas eu moins de six gouvernements de fait, qui se sont succédé au pouvoir dans les formes apparentes de la légalité. Sans préjuger en rien l'avenir qui est réservé au gouvernement de Burgos, la nomination d'ambassadeurs étrangers accrédités auprès de lui ne saurait soulever aucune objection fondée sur le droit international.

ROBERT LAMBEL.



Deux camps de camions et de chars d'assaut installés dans des terrains de sport de part et d'autre de la route du Perthus.

Phot. J. Clair-Guyot.

## IMAGES DE BARCELONE DÉLIVRÉE

par l'envoyé spécial de L'Illustration

L'IMPARTIALITÉ, premier devoir du commentateur, prend la valeur d'une vertu cardinale sitôt que l'appréciation, l'interprétation portent sur des événements qui suscitent des passions partisans. Pour ce qui est des choses d'Espagne notamment, il est manifeste que l'opinion publique est partagée en deux camps et que très rares sont ceux qui, dans leur jugement, consentent à faire abstraction de leurs tendances personnelles, à se placer sur le plan de la vérité pure. Par ailleurs, la même observation peut s'adresser aux protagonistes du drame espagnol. Les uns comme les autres envisagent surtout les faits sous l'aspect de la propagande et non sous celui de la critique objective. Il y a ce qu'il faut dire et ce qu'il ne faut pas dire. Il y a ce qu'il faut montrer et ce qu'il ne faut pas voir. Une telle attitude est contraire à l'esprit de vérité. Sans doute en conçoit-on la nécessité pour des raisons de politique et pour le maintien de la tension morale des opinions. Mais à persister dans cette voie on est fatalement conduit à perdre la vision exacte des choses et à émettre des jugements qui, à la base, sont entachés d'erreur.

C'est contre cette orientation de l'esprit, ce préjugé initial, que nous entendons réagir ici. Pour nous la vérité n'a qu'un visage, celui qu'elle montre. Nous avons au cours de notre dernier voyage en Espagne, eu l'occasion d'apprécier chez les nationaux des faits d'une indiscutable valeur, mais nous avons aussi constaté certaines lacunes ou faiblesses. Semblablement, dans ce qui fut jusqu'à il y a peu de jours la Catalogne républicaine, il nous a été donné de faire tout un lot d'observations qui étaient loin d'être à sens unique, en bien ou en mal. Ce sera à nos lecteurs que reviendra le soin d'opérer le tri nécessaire, de se constituer une échelle de valeurs et de faire le partage définitif dans un esprit de sérénité.

Par exemple, à n'en juger depuis plus de deux années que par des relations publiées à maintes reprises dans la presse européenne,

nous avons le sentiment, pour ne pas dire la certitude, que Barcelone n'était plus qu'un chantier de décombres. Or, cela est complètement inexact. Volontairement, les aviateurs nationaux qui ont bombardé la capitale catalane ont choisi comme objectif la zone du port, laquelle est évidemment très largement détruite. Quand, exceptionnellement, ils ont bombardé la ville elle-même, ils ne l'ont d'abord fait qu'en représailles de bombardements aériens de la part des républicains sur des villes non fortifiées et extrêmement éloignées du théâtre des opérations militaires, telles que Burgos ou Salamanque. En second lieu, ils ne se sont attaqués qu'aux quartiers qui étaient le siège d'organisations officielles, siège de la direction de la police, de la Confédération internationale du travail (C. I. T.), de la Fédération anarchiste ibérique (F. A. I.). Mais tout le reste de la ville, c'est-à-dire la plus grande partie de Barcelone, est entièrement intact.

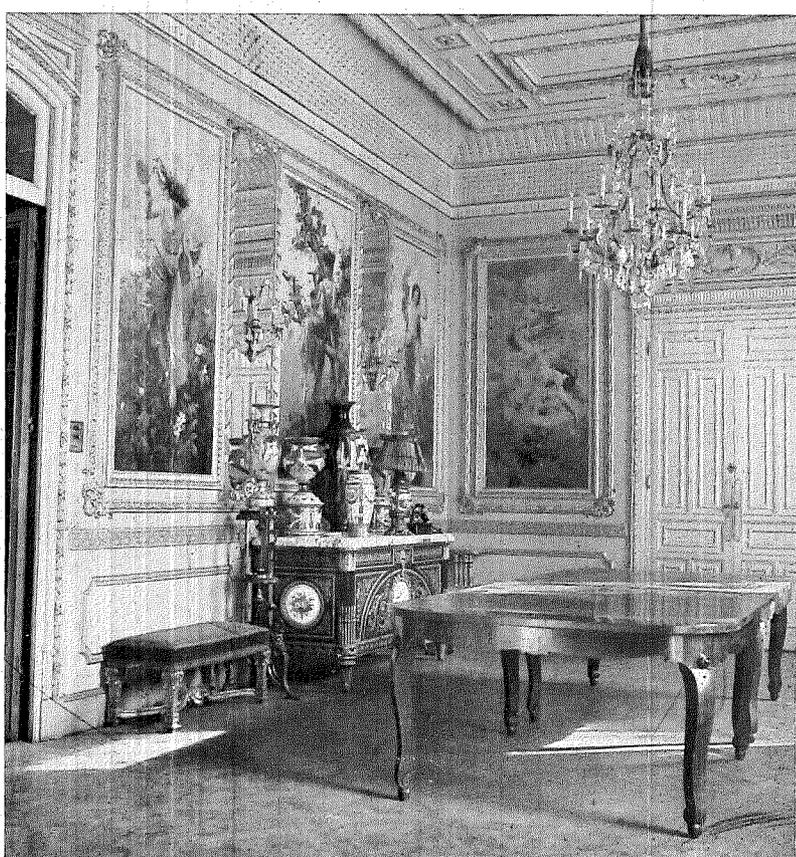
Autre chose encore. Il est totalement exact que les républicains aient incendié les églises, causant ainsi des ravages incalculables à l'intérieur des temples. Sous l'action du feu tous les vitraux ont éclaté. Mais les façades et, d'une manière générale, l'architecture extérieure sont intactes. C'est ainsi que la cathédrale, célèbre par sa valeur artistique, située derrière le palais de la généralité de Catalogne, à ses portails, ses statues, ses croix, ses bas-reliefs indemnes de toute déprédation.

Venons-en maintenant à un autre sujet d'expérience, celui des fameuses « tchékas », dont il est tant question depuis deux semaines et dont nous avons dit quelques mots dans notre précédent numéro. Ces « tchékas » ont été découvertes dans trois immeubles de Barcelone : un couvent désaffecté proche de la calle de San Sebastian et deux villas. Dans le couvent désaffecté siégeait un tribunal. La salle de celui-ci se trouvait dans la partie centrale de la nef de la chapelle du couvent. Les murs tapissés étaient en maté-

riaux insonores. Devant l'estrade où siégeaient les juges, une chaise électrique était installée. Au moyen de décharges, les inquisiteurs espéraient obtenir les aveux des prévenus. Un examen très sérieux de l'organisation électrique nous a convaincu que le courant ne pouvait être que de l'ordre de 110 à 130 volts environ. Les disjoncteurs et le diamètre des circuits ne permettaient pas en effet des tensions sensiblement plus élevées. Par conséquent il ne s'agissait pas, à vrai dire, d'une électrocution, mais bien d'une torture raffinée.

En dessous de cet étonnant tribunal, un escalier permettait d'accéder à six petits cachots, distribués trois par trois le long d'un couloir se terminant en impasse. Au fond de cette impasse était placé un métronome, lequel, fonctionnant jour et nuit, produisait d'hallucinantes résonances. Dans chacun de ces petits cachots, le sol était parsemé de briques maçonnées posées perpendiculairement les unes par rapport aux autres et les bat-flanc étaient inclinés de manière à ne pas permettre au patient de prendre un repos de quelque durée. Pour ce qui concerne cette série de six *in pace*, nous croyons volontiers que des prisonniers y ont réellement séjourné, car le ciment des murs, celui des bat-flanc avaient perdu toute fraîcheur, les briques étaient éraflées ou écornées. De place en place, des anneaux étaient scellés au plafond du couloir. Ils servaient à pendre par les pieds les prisonniers trop rebelles probablement aux aveux spontanés. Mais une chose nous a surpris, c'est qu'aucune odeur anormale ne régnait dans ces lieux, où cependant les prisonniers devaient sans aucune aide satisfaire eux-mêmes et directement aux plus impérieux besoins de la nature humaine.

Dans le même couvent nous a été présenté un autre appareil de torture. C'était une cloche hermétique d'un diamètre d'environ 2 mètres, à laquelle on accédait par une échelle de fer et où le prisonnier était enfermé. Au moment de l'incarcération, les murs et le



A l'hôtel du ministère des Finances gouvernemental, paseo de Gracia, à Barcelone : le salon dans lequel le Conseil des ministres de l'Espagne républicaine tenait ses séances.

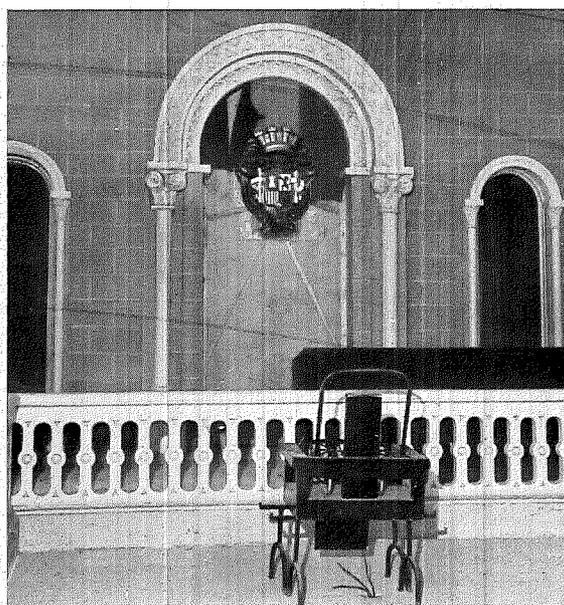


*Une des deux villas dans lesquelles étaient installées des chambres de torture, auxquelles on accédait par la petite porte située sous la rotonde à droite.*

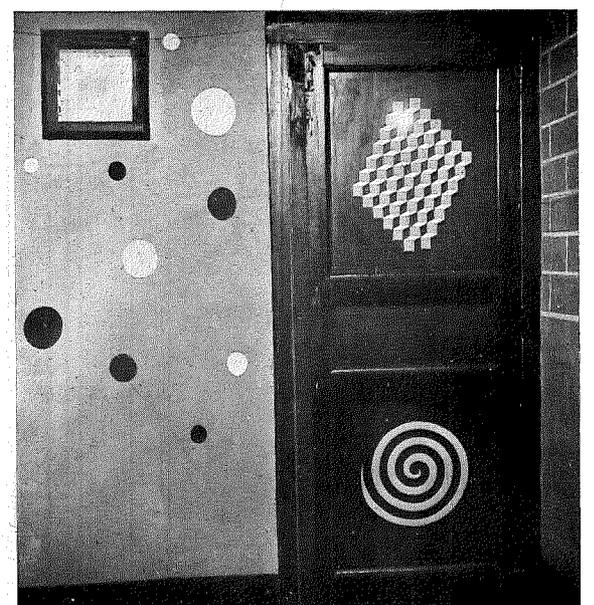
plancher étaient recouverts de goudron chaud. Au plafond, un très puissant réflecteur électrique. A l'extérieur, des timbres sonores faisaient résonner sans arrêt les parois métalliques de l'appareil. Enfin, dans le même couloir toujours, des monstres de petits iso-loirs dissimulés par de simples rideaux en tissu noir à l'intérieur desquels on plaçait les prisonniers quelques instants avant de comparaître devant le tribunal. Là, un policier les maintenait de force face à un projecteur électrique.

C'est dans un quartier riche de Barcelone, dans le quartier où se trouve le palais royal, que la police républicaine avait choisi deux charmantes villas, situées à proximité de la calle de Muntaner, dont elle avait aménagé certaines parties en lieu de supplice.

Dans l'une d'elles, la cour d'entrée franchie, la villa traversée et passé enfin le potager, on découvrait, face à des carrés de



*La chaise électrique, face à la barre du tribunal.*



*Les dessins géométriques aux violentes couleurs obsédantes.*

Photographies L. Deschamps.

choux, à des arbres fruitiers, ces quatre étonnantes cellules aux bariolages multicolores, à la lumière verte, dont nous avons parlé dernièrement. Incontestablement ces cellules, dont la décoration murale, la nature de la lumière étaient destinées à agir sur l'équilibre mental des occupants, n'avaient pas dû être utilisées bien souvent. Car là encore non seulement aucune odeur ne régnait, mais la peinture des murs était d'une extraordinaire fraîcheur, les stries des bat-flanc de ciment étaient intactes, de même que les briques maçonnées dans le plancher. Or, il n'est pas douteux que, si, d'une part, de nombreux prisonniers avaient séjourné dans ces chambres de torture et que si, d'autre part, ils y étaient devenus fous, des dégradations dues à la frénésie de leur démence devraient être constatées. Cependant elles ne sont pas de construction récente puisque aucun habitant de Barcelone n'en ignorait l'existence. L'un d'entre eux, qui avait eu tous les ongles des mains arrachés à coups d'aiguille rougie au feu, n'a pas hésité à nous évoquer son calvaire.

Cette observation vaut également pour l'autre villa située juste en face de celle-ci. Dans cette habitation qu'entoure un jardin où tout incline à la douceur de vivre, trois réduits minuscules avaient été aménagés dans ce qui fut probablement une cave à charbon ou une remise d'outils de jardinier. Dans ces trois réduits, le prisonnier avait juste la place, ainsi que nous l'avons déjà dit, de s'asseoir dans la position la plus incommode et qui devait devenir très vite la plus douloureuse : la tête maintenue inclinée par un volet de bois, les jambes également maintenues écartées par une planche fixée dans la porte et les yeux aveuglés par l'inévitable réflecteur électrique. Or, tout le bois dont était constituées ces cellules, qu'il s'agisse du volet pour la tête, du volet pour les jambes ou des barreaux de la porte même, était d'une incontestable fraîcheur, d'une fraîcheur telle qu'on pouvait le croire neuf. Au total, ces trois « téhékas » ne comportaient pas deux douzaines de cachots ou de lieux de torture. Elles n'avaient donc point en vue quelque répression en masse. Et l'on en arrive à penser que ces « téhékas » ont été le fait de quelques cerveaux slaves complètement déséquilibrés et que les véritables horreurs que les anarchistes et les communistes ont commises ont eu pour théâtre d'autres lieux.

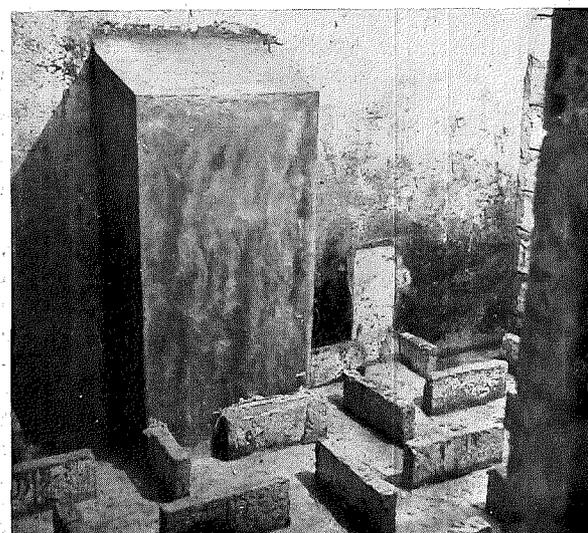
Mais abandonnons ce terrain d'atrocités pour considérer un autre aspect des événements dont Barcelone fut le théâtre pendant deux ans. Tous les Barcelonais qui avaient de la famille à l'étranger se faisaient adresser, pour échapper à la famine, des colis de

denrées et de produits de première nécessité. Ces colis leur arrivaient régulièrement à moitié vidés de leur contenu. Notamment, le savon expédié était toujours absent. Sans exagérer, on peut dire que depuis des mois pas un drap, pas une chemise, pas un mouchoir n'ont été savonnés à Barcelone tant chez les particuliers que dans les hôtels. Il en était résulté une usure extrêmement rapide de linge et, par voie de conséquence, une pénurie progressive importante des produits textiles. Mais les gouvernements ne se contentaient pas de prélever une dîme en nature sur les colis que leurs nationaux se faisaient envoyer de l'étranger. Ils poussaient le sens de la récupération infiniment plus loin et ils en usaient avec une inconscience et un humour véritablement prodigieux. Depuis deux ans, en France, toutes les semaines, pour ne pas dire tous les jours, les organisations de gauche et d'extrême gauche, par voie d'affiches ou de quêtes, sollicitent la générosité de la population française en faveur des malheureux enfants d'Espagne, de leurs mères et des vieillards. Des envois massifs de lait, de pain, de chocolat, de café ont été ainsi faits au gouvernement de Barcelone pour être distribués gratuitement aux plus déshérités de la population catalane. Or, que faisait et que n'a cessé de faire le gouvernement républicain ? Il bloquait tous ces envois, toutes ces arrivées de vivres et les divisait en colis d'une composition toujours identique, colis appelés du reste les « colis standard ». Puis il les vendait aux éléments de la population susceptibles de les lui payer non en pesetas, dont il savait la valeur nulle, mais en devises étrangères, dollars, livres sterling, francs ou florins, etc. Or, ceux qui pouvaient ainsi payer n'étaient manifestement pas les malheureux, les pauvres, sur qui s'exerçait une impitoyable famine, mais les riches, qui avaient conservé par devers eux des devises étrangères qu'ils possédaient avant la révolution. Ce manque aux lois de la générosité, aux lois de la pitié, à la volonté désintéressée des donateurs et enfin aux conceptions politiques et sociales des républicains de Barcelone échappe à toutes les qualifications.

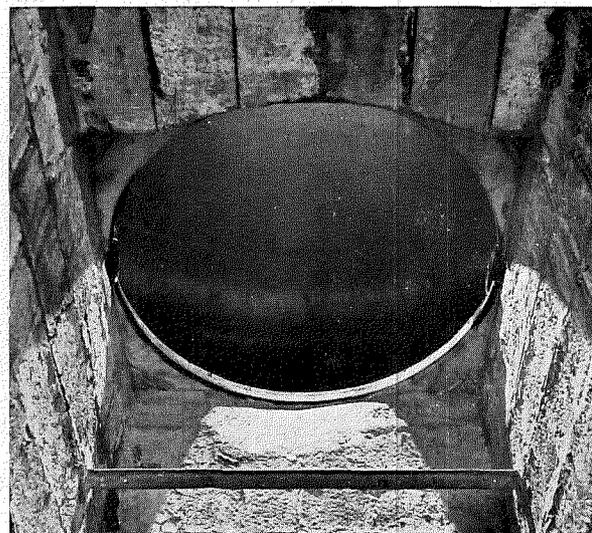
Bien évidemment, tandis que la population barcelonaise était privée de toute alimentation, les dirigeants, les chefs des organisations syndicales, les prétoriens du régime ne manquaient de rien. Nous avons trouvé un menu d'un déjeuner offert par les officiers d'un régiment de carabiniers à leurs collègues d'un autre régiment. Ce menu ne datait pas de deux mois. Il se décomposait comme suit : hors-d'œuvre variés, bœuf rôti aux légumes, poulet rôti, salade, fruits ; vin blanc, vin rouge



*Le lit penché aux stries de ciment qui rendaient le repos impossible.*



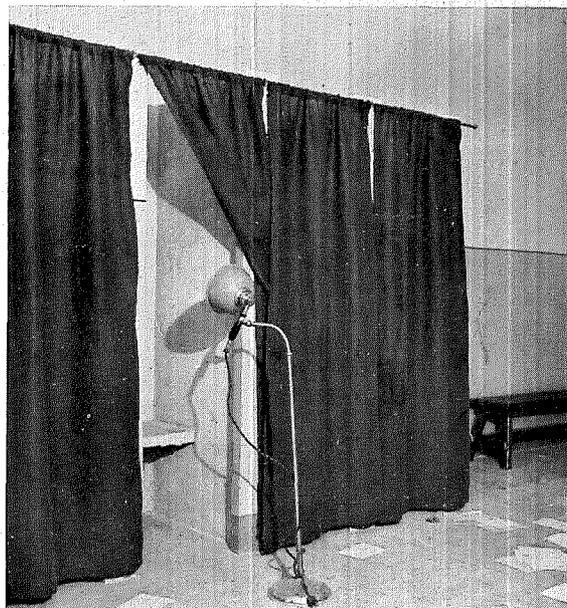
*Un siège trop incliné pour être utilisé et des briques scellées au sol.*



*L'entrée dans la cloche métallique.*



*Comment un inculpé était placé dans la cellule aveuglante.*



*Le réduit où, avant l'interrogatoire, on éblouissait l'inculpé.*



*Le métronome placé dans l'étroit couloir des cellules.*

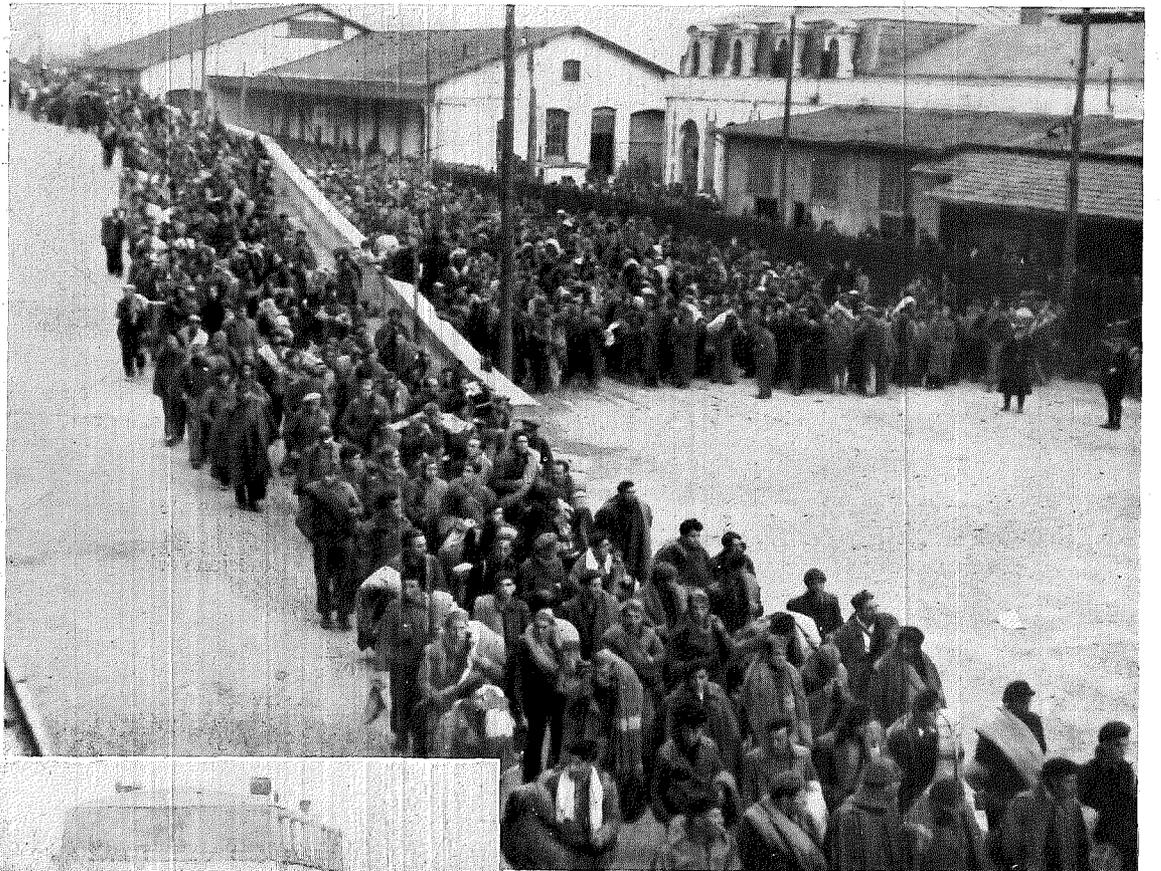
et champagne. A cet égard, et dans ce domaine, les réactions de la population catalane furent des plus violentes. Dès le premier pillage des magasins de vivres républicains, elle comprit que les autorités n'avaient pas fait leur devoir. Elle eut la révélation subite qu'une minorité mangeait, et mangeait bien, alors que la grande majorité était privée de tout. Chez les mères, cette réaction fut d'une particulière violence. Elles ne pouvaient oublier, en effet, que de tout petits bébés de deux ans et moins n'avaient jamais bu d'autre lait que leur propre lait de femmes affamées. En dehors de toute considération sur les valeurs respectives des doctrines politiques et sociales, de telles constatations suffisent à changer l'orientation de pensée de toute une population. Si tous sans exception avaient été soumis aux mêmes privations, Barcelone se serait peut-être défendue jusqu'à épuisement complet. Mais la découverte des dépôts de vivres faite deux jours avant l'arrivée des troupes nationalistes, et ce que cette découverte signifiait, a suffi à casser les nerfs et la combativité de deux millions de Catalans.

En fait, toute vie économique, agricole, industrielle et commerciale n'existait plus en Catalogne depuis longtemps. Le paysan se contentait de cultiver son sol dans la limite de ses besoins personnels. L'industriel ne travaillait plus faute de matières premières nécessaires à ses fabrications, qu'elles soient d'ordre textile ou métallurgique. Quant aux commerçants, ils avaient tout de suite compris que leur intérêt le plus direct était non de vendre, mais de dissimuler leurs marchandises et de dégarnir leurs vitrines. A quoi bon recevoir, en effet, une monnaie sans valeur ? Sous cet aspect, une des plus curieuses physionomies de Barcelone fut offerte dès le lendemain de l'arrivée des troupes nationalistes. Alors que jusqu'à présent toutes les façades des boutiques étaient nues, sur-le-champ elles présentèrent des étalages reconstitués. Les magasins les mieux achalandés se trouvèrent être les parfumeries, avec tous les produits de beauté qu'une Catalane coquette — et elles le sont toutes — peut désirer. C'est ainsi que nous avons vu des milliers de femmes minutieusement fardées, admirablement coiffées alors qu'une pénurie générale de produits utiles régnait encore. Comme par enchante-

ment les librairies reclassèrent dans leurs rayons des stocks de livres. Sur les ramblas, la librairie française présentait un achalandage extrêmement varié et fourni de volumes français traitant de tous les sujets. Mais non moins comme par enchantement tous les ouvrages édités pendant la République et ayant un caractère politique marqué avaient disparu. Ce changement à vue de Barcelone, un changement qui évoque les jeux d'un kaléidoscope, fut des plus inattendus. Sur la place de Catalogne, face à l'hôtel Colon, incendié par les Jeunesses socialistes peu avant la prise de la ville, des haut-parleurs répandaient, quand la nuit était venue, des flots assourdissants d'harmonie musicale. Des centaines de Catalanes, qui étaient peut-être hier des miliciennes, dansaient sur les trottoirs avec les vainqueurs. Tandis que, opposition inattendue, un peu plus loin, dans un immense magasin, dont les vitrines dévastées constituaient autant de brèches, des fantassins, remontant du front, chargeaient les bâts de leurs mulets et les approvisionnaient de mitrailleuses et de caisses de munitions. Dans

les rues, les crieurs de journaux annonçaient *la Vanguardia*. Des marchands d'oublies, ressuscités d'on ne sait quelle époque, faisaient leur apparition. Dans un ordre parfait, les véhicules obéissaient aux signaux de police. Des tramways chargés jusque sur les essieux des roues roulaient à toute vitesse. N'était les amas d'ordures ménagères qui, en de trop nombreux quartiers, encombraient encore la ville, on se serait cru dans une capitale quelconque.

La dernière impression, une impression fort cruelle que nous devons ressentir à l'issue de ce troisième voyage en Espagne, nous fut donnée en traversant le pont international qui joint Irun à Hendaye. Déjà, à un tout récent passage, nous avions vu pénétrer en Espagne un troupeau d'environ neuf cents miliciens hâves, déguenillés et d'assez mauvaise mine. Visiblement, ils étaient sans grand enthousiasme. L'un d'entre eux, avant d'accéder en territoire espagnol, jeta précipitamment dans la Bidassoa une veste neuve dont il devait ignorer lui-même le propriétaire légal. D'autres



se défaisaient en toute hâte d'insignes militaires, syndicaux, politiques qu'ils portaient sur leur huppelande. Quand nous revînmes ces jours derniers en France, le pont n'était plus qu'un tapis d'ordures ménagères. Des milliers de nouveaux miliciens venaient de le franchir. Ils avaient déchiré et jeté des titres et des billets de banque. Nous trouvâmes ainsi des fragments de billets de 1.000 marks de la Reichsbank, billets ayant encore leur pleine valeur monétaire. On devine par là à combien de pillages pouvaient correspondre ces résidus. Mais on devine aussi dans quel sentiment ces hommes regagnaient le sol de leur patrie, aux mains de ceux qu'ils avaient combattus depuis plus de deux ans. A tous les problèmes qui sont en ce moment sujet d'angoisse pour les nationaux, le retour de ces masses d'adversaires, nullement convaincus, ajoute un nouveau sujet d'alarme et d'inquiétude, car, étant Espagnols, ils n'ignorent pas qu'un adversaire politique de leur race ne rend jamais les armes du fond du cœur.

R. C.

En gare d'Hendaye : un des premiers convois de miliciens ayant opté pour l'Espagne nationale.

Photographies Aubert.